

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 10

Rubrik: La tribune des jeunes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la tribune des jeunes

Possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes suisses de l'étranger

De notre correspondant de Lyon, M. H. Jacot.

I. — Aperçu sur les différentes formations professionnelles possibles.

1°) Apprentissage et écoles professionnelles :

— L'**apprentissage** est la formation professionnelle la plus répandue (500 professions réglementées).

L'apprenti va 4 jours chez un patron et a un jour de cours théoriques à l'école professionnelle, il reçoit un petit salaire (50 à 500 FS par mois).

L'apprentissage dure de 2 à 4 ans selon le métier et conduit au **certificat fédéral de capacité**, titre reconnu dans le monde entier.

— Il existe quelques **écoles d'arts et métiers** surtout pour la mécanique et l'électricité, avec frais d'écolage (60 à 200 FS par an). Elles conduisent également au certificat fédéral de capacité.

— Quelques formations privées sont reconnues par des entreprises, par des associations professionnelles (banques...).

— Après cette formation de base, des cours de **perfectionnement professionnel** peuvent conduire à une **maîtrise** fédérale presque équivalente à une licence.

2°) Ecoles professionnelles de niveau supérieur :

Technicums, écoles normales, para-médicales (infirmières...), sociales et pédagogiques (assistantes sociales...), hôtelières, agricoles, commerciales..

Il faut soit la maturité, soit pas-

ser un examen d'admission selon l'école.

Ces écoles exigent toutes (sauf à Genève) une **formation pratique préalable**.

3°) Formations scolaires secondaires :

— Dans les **écoles publiques**, il faut souvent être auditeur pendant un an pour **rattraper**, en particulier parce que les programmes sont spécifiques à la Suisse (histoire, géographie...). Au niveau du **gymnase** (maturité) c'est plus difficile de rattraper et il est préférable de passer son baccalauréat dans le pays étranger et venir ensuite.

— Par contre, des **écoles privées** préparent à la maturité, ce qui représente une solution, mais onéreuse.

4°) Formations universitaires :

Elles sont très nombreuses.

Il faut soit la maturité, soit un diplôme reconnu par l'université (envoyer une photocopie de son diplôme au secrétariat universitaire).

5°) Ateliers de rééducation professionnelle :

Ils intéressent les handicapés physiques ou mentaux.

Cette formation est prise en charge par l'assurance-invalidité.

II. — Modalités pratiques d'accès à ces formations professionnelles

— Etre **suisse** ou **double national**.

— Faire sa demande au **Consulat** qui la transmettra au Secrétariat des suisses de l'étranger, et c'est l'Association pour la formation professionnelle des jeunes suisses de l'étranger qui ré-

pond précisément à la demande du candidat.

— Cette Association fournit une **aide financière**.

— Il faut une **formation scolaire de basè**, car tout est réglementé en Suisse.

— Il faut être prêt à fournir un gros **effort** personnel pour s'intégrer et avoir des **moyens** personnels de **subsistance**.

— Le **moment** le plus favorable est à la fin de la scolarité obligatoire ou une fois le baccalauréat obtenu.

III. — Problèmes

— Se posent des problèmes de rattrapage scolaire, d'**acclimatation**, de **langue** maternelle, d'**équivalences de diplômes** (diplômes étrangers non reconnus en Suisse et certains diplômes suisses non reconnus dans certains pays).

— Il faut donc **s'informer** précisément avant de faire son choix pour une formation professionnelle en Suisse. (Cette information peut s'acquérir utilement au cours de **stages** faits dans des entreprises suisses.)

(Etude présentée au Congrès des Suisses de France à Mulhouse)

Dépenses et recettes du « Modèle de Lausanne »

Au moyen d'un système de financement des études ne dépendant pas des parents, appelé le « Modèle de Lausanne », la Fédération suisse des associations d'étudiants vise les objectifs suivants :

A court terme :
Augmenter le pourcentage d'étudiants des classes les moins

favorisées, contribuer à offrir des chances identiques à tous. Améliorer la situation sociale des étudiants (éliminer les conflits dus à des questions financières).

Obtenir que les étudiants et les élèves de l'enseignement supérieur soient effectivement majeurs.

Ouvrir réellement toutes les possibilités d'éducation aux élèves et étudiants majeurs de toutes les classes sociales.

A long terme :

Éliminer les obstacles socio-culturels et psychologiques qui s'opposent à l'égalité des chances.

Ces objectifs seraient atteints au moyen d'une fondation de droit public créée par la Confédération et les cantons. Tout écolier ou étudiant majeur de nationalité suisse (ainsi que les étrangers résidant en Suisse depuis quatre ans au moins) inscrit dans une école reconnue par l'Etat aurait le droit de recevoir 3 300 FF — par semestre au maximum pour ses frais d'étude et d'entretien, ou une somme globale de 45 000 FF — pour la durée de ses études ou de sa formation. Par un contrat de droit privé, le bénéficiaire s'engagerait à rembourser ce prêt quinze ans après son entrée dans l'école en question, par une contribution personnelle variant selon son revenu et sa fortune, mais ne dépassant pas le maximum de 45 000 FF —. Cette contribution personnelle ne serait pas exigée avant que le revenu imposable ne dépasse 24 000 FF —. Le taux de la participation personnelle varierait de 0,1 % au minimum jusqu'à 17,65 % pour un revenu imposable de 50 000 FF —.

En admettant que 40 000 étudiants reçoivent 6 000 FF — par an, les charges annuelles de la fondation de droit public seraient de 240 millions de francs. Pour une génération d'étudiants dont la formation durerait 10 semestres en moyenne, les char-

ges seraient de 1,2 milliard et, jusqu'aux premiers remboursements, de 3,6 milliards de francs. Les dépenses administratives de la fondation, pour le versement et le remboursement des prêts, se monteraient à environ 1 % des dépenses totales et seraient donc estimées à 2,5 millions de francs environ.

Une telle dépense est-elle justifiée pour permettre aux étudiants de dépendre de l'Etat et non de leurs parents pour le financement de leurs études ? Après l'instauration d'un tel système, les chances seraient-elles vraiment égales pour tous ? L'étudiant qui pourrait, grâce au revenu suffisamment élevé de ses parents, renoncer au prêt de l'Etat et à une contribution personnelle par la suite, ne serait-il pas toujours favorisé dans le choix de sa profession et dans sa carrière ? Un système de bourses plus large ne serait-il pas à même de réaliser plus facilement l'égalité des chances dans les études ? L'indépendance financière de l'étudiant à l'égard de ses parents, dont la nécessité est soulignée dans le « Modèle de Lausanne », peut d'ailleurs être offerte par une modification judicieuse des lois sur les bourses ; il serait possible par exemple de prévoir également des contributions pour les étudiants dont les parents refusent de participer à leurs frais d'étude et d'entretien alors que financièrement ils en auraient les moyens.

Les bourses pour étudiants étrangers

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a adressé aux membres de l'Assemblée fédérale un message à l'appui d'un projet d'arrêté prévoyant l'ouverture d'un crédit de programme quinquennal de 14 millions de francs pour l'octroi de bourses d'une ou de plusieurs années à des étudiants étrangers dans les hautes écoles suisses.

Les bourses sont proposées par

une commission dans laquelle la Confédération, la Confédération suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique, les hautes écoles suisses et l'Union nationale des étudiants de Suisse sont représentées. Si, après plus de huit années d'activité, cette commission recommande unanimement de proroger le régime des bourses, c'est parce que les résultats obtenus jusqu'ici sont positifs. Le Conseil fédéral relève d'ailleurs dans son message que les pays en voie de développement ne sont pas toujours en mesure d'assurer eux-mêmes la formation des cadres dont ils ont un besoin urgent. De plus, les anciens boursiers, appelés généralement à d'importantes fonctions, peuvent contribuer efficacement à rendre plus étroites les relations entre la Suisse et leur pays. En ce qui concerne les pays avancés, l'intérêt du programme réside avant tout dans l'intensification de plus en plus urgente de nos relations culturelles. L'organisation actuelle du régime des bourses donne satisfaction à la commission ; le Conseil fédéral ne juge donc pas opportun de la modifier.

En ce qui concerne l'étendue de cette œuvre, le message rappelle que, basé sur une dépense annuelle moyenne de 10 000 francs en chiffre rond et un nombre maximum de 240 boursiers, ce qui représentait quelque 2,4 millions de francs par an, l'arrêté fédéral du 29 septembre 1965 avait fixé le crédit quinquennal à 12 millions. Cette somme a permis tout juste de couvrir les frais. Compte tenu de l'amélioration envisagée du montant des bourses, le crédit doit subir une augmentation correspondante. Pour les cinq prochaines années, il faut compter avec une dépense de 14 millions de francs (2,8 au lieu de 2,4 millions par an).

Cette augmentation ne figure pas encore dans le plan financier.

**Nous l'avons
échappé belle !
Si la Suisse était française...
Un confrère alsacien,
adepte de la régionalisation
décrit la misère des
« départements helvétiques »**

Ah ! nous l'avons échappé belle ! Avec beaucoup d'humour, le journal « La voix de l'Alsace-Lorraine » trace le portrait de ce que serait la Suisse... si elle était restée française après l'épopée napoléonienne.

Bien sûr, ce portrait a été fait à usage interne, c'est-à-dire pour montrer aux Français combien leurs provinces ont souffert de la centralisation excessive de l'Etat. L'exemple suisse de développement régional a été choisi pour démontrer aux habitants du « désert français » quels bienfaits ils peuvent attendre de la régionalisation. Mais laissons là ces considérations de politique intérieure française et amusons-nous à la description piquante du triste sort auquel nous avons échappé. Peut-être cela agacera-t-il certains adeptes trop fervents de la francophonie...

Supposons, écrit notre confrère « La Voix de l'Alsace-Lorraine » qu'après Napoléon, l'Helvétie soit demeurée sous la domination française, et qu'aujourd'hui donc, la Suisse constitue six ou sept départements.

De quoi aurait-elle l'air ? Certainement pas du « banquier du monde » qu'elle est actuellement.

« Le Petit Zuricois libéré »

Et le journal de Strasbourg nous dit :

« La montagne et le plateau seraient désertiques, les maisons seraient décrépités et on en verrait les chevrons. Zurich serait une petite ville de province « où la vie n'est pas folichonne », Berne et Bâle disparaîtraient peu à peu sous une couche de crasse. On y prendrait dans les kiosques « Le Figaro » et « L'Express », la « Weltwoche » n'existerait pas ;

mais il y aurait à la place « Le Petit Zuricois libéré » (bilingue). « La Gazette de Lausanne » serait un petit « canard de province » qui bientôt ne paraîtrait plus que ronéotypé (par économie). On verrait autant de Suissesses sur le trottoir autour de la gare de l'Est, à Paris, que de Bretonnes dans le quartier Montparnasse. »

Comme un petit Parisien

« Pour lutter contre l'exode catastrophique, ajoute « La Voix de l'Alsace-Lorraine », on ferait un plan de développement régional, et on tenterait de faire de Zurich une « métropole d'équilibre » ; mais on ne trouverait pas les crédits pour y construire une Faculté des sciences. Le gouvernement estimerait qu'il faut d'abord des écoles, pour lutter contre l'analphabétisme et le dialecte, afin que chaque petit Suisse sache manier la langue nationale comme un petit Parisien.

Les établissements Durand & Cie, dans le cadre de la décentralisation, monteraient à Bâle un ou deux ateliers, créant ainsi cinquante emplois nouveaux, pour éviter que les travailleurs suisses ne passent le Rhin et aillent travailler en Allemagne, ce qui amènerait un danger de germanisation ».

Pour lutter contre le chômage

« Un comité local ayant remarqué que la province suisse possède de remarquables beautés naturelles, on aurait envisagé l'exploitation du tourisme pour remédier au chômage. Des sites intéressants auraient été relevés, à Gstaad, Davos, Saint-Moritz, sur lesquels rien n'empêcherait de créer des stations de sports d'hiver de classe internationale, comme à Garmisch. Des crédits seraient prévus pour leur mise en valeur, et l'on penserait qu'au cours du XI^e Plan, vers 1990, il y aurait également un grand plan de démoustication de la région du lac de Constance, où sévit le paludisme. »

Sceaux-L'Abbé

Après avoir décrit la vie difficile d'un paysan pauvre de Sceaux-L'Abbé (Appenzell), vivant dans un désert de rochers dû au déboisement et à l'érosion, « La Voix de l'Alsace-Lorraine » nous emmène à Lucerne et à Lausanne :

« Si Lucerne, depuis 60 ans, avait dû attendre autorisations et subventions de Paris pour s'équiper, il y a de fortes chances qu'elle serait aujourd'hui dans l'état de vétusté de St-Flour ou de Pont-Aven, au lieu d'être une grande cité riche et ultra-moderne. S'il lui avait fallu attendre que l'INSEE décide son taux de natalité à venir, et qu'en conséquence l'Administration des « Ponts et Chaussées » vérifie ses projets d'assainissements et le diamètre de chaque canalisation, eh bien Lucerne aujourd'hui n'aurait pas d'égouts (comme Toulouse) et il y aurait 40 000 lucernois dans la banlieue de Zurich, 50 000 dans la région parisienne et dans le métro ; Lucerne aurait peut-être 25 000 habitants, mais les enfants iraient à l'école dans des baraques provisoires, avec des cabinets dehors. »

HLM à Sarcelles

« Si Lausanne était en France, au lieu d'un quartier neuf ou rénové sur le bord du Léman, on aurait un bloc d'H.L.M. de plus à Sarcelles ; il n'y aurait pas d'argent pour construire un hôpital à Lausanne, mais on en trouverait pour un lycée français à Buenos-Aires. Et chaque fois il paraîtrait évident et normal que l'intérêt général sera perdant ; car, et sans parler des fuites en cours de route, l'emploi des deniers publics par un fonctionnaire centraliste est bien plus sujet à des erreurs que leur utilisation sur place par les responsables locaux, qui connaissent parfaitement leurs moyens et leurs vrais besoins. »

Oui, vraiment, vive le fédéralisme et merci à notre confrère français de nous laisser sans regrets.